



RÉGATE ANNUELLE YCPC

AVIS DE COURSE

Samedi, 27 juin, 2026

Yacht Club de Pointe-Claire
Lac St. Louis, Québec

1. RÈGLES

- 1.1 Les séries sont régies par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h, le 24 juin 2026, sur le tableau d'affichage officiel de Pointe-Claire.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel se trouve à: [Tableau d'affichage officiel | PCYC](#)
- 3.2 Le comité de course pourra utiliser la voie 78 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- 3.3 [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'événement est ouvert à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide ou dériveur avec handicap Portsmouth Yardstick valide.
- 4.2 Les classes PHRF tel que définies par SLVYRA et dériveurs sont réparties en divisions qui sont définies comme suit:

Division 1: PHRF 1 spi et voile blanche et PHRF 2 spi et voile blanche

Division 2: PHRF 3 spi seulement

Division 3: PHRF 2 and PHRF 3: voile blanche seulement

Division 4: Dériveurs

- 4.3 Un changement de division dans cette régata n'est pas permis. La division dans laquelle un bateau "check in" sur l'eau pour sa première course de la régata restera la même pour le reste de la régata, et ceci remplaçant tout inscription ou réinscription qui aurait été faite sur le site gnsracing.com. A fortiori, le voilier ne sera donc marqué que pour cette division sans possibilité d'appel. Bien que l'inscription d'un voilier sur le site gnsracing.com soit obligatoire pour des raisons de gestion des courses le "Check In" sur l'eau au comité de course est ce qui prévaut à la toute autre information.
- 4.4 Les bateaux éligibles, qui ne se sont pas enregistrés pour la série GNS, doivent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription qui se trouve sur le tableau d'affichage officiel des GNS - gnsracing.com. Un voilier non-inscrit n'aura pas de résultat; tous ses scores seront par contre rétablis aussitôt l'inscription complétées.
- 4.5 « **Check In** » : le jour de course, un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course sur tribord amure et signalant au bateau comité la division dans lequel il souhaite courir. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut). Puisque plusieurs courses sont prévues pour la journée, un bateau n'a qu'à se conformer à ce processus avant sa première course de la journée et une fois enregistré; un bateau est considéré s'être rendu dans l'aire de départ et ce, pour toutes les courses de la journée.
- 4.6 Les bateaux enregistrés dans une division sans spinnaker (voile blanche) doivent avoir un drapeau blanc apposé sur leur pataras.

4.7 Pour la division 1, un bateau doit décider de courir la série entière avec soit un handicap de voile blanche, soit un handicap de spinnaker. Le changement d'handicap au sein de la série n'est pas autorisé.

5. PROGRAMME

5.1 Trois (3) courses sont prévues.

5.2 Le signal d'avertissement de la première course est prévu à 11h00.

5.3 Aucune course ne sera lancée après 15h00.

6. AIRE DE COURSE

6.1 L'addenda - A vous indique l'emplacement approximatif de l'aire de course.

7. CLASSEMENT

7.1 Chaque division sera classée séparément.

7.2 Une course complétée est nécessaire pour constituer la régata.

7.3 Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses, cela modifie la règle A2.1.

7.4 La règle A5.3 des Règles de Course à la Voile s'appliquera.

7.5 Un bateau sera considéré comme étant venu à la zone de départ une fois qu'il aura respecté le processus décrit en 4.5.

8. PRIX

8.1 Les prix seront décernés comme suit:

- a) Lorsque moins de 4 bateaux d'une division sont scorés, seul le bateau classé premier recevra un prix;
- b) Lorsque 4 bateaux d'une division sont scorés, les bateaux classés premier et deuxième recevront un prix;
- c) Lorsque plus de 4 bateaux d'une division sont scorés, les bateaux classés premier, deuxième et troisième recevront un prix.

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

9.1 Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile

10. ASSURANCE

10.1 Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent

11. RÈGLEMENTATION DE SÉCURITÉ

11.1 Chaque embarcation doit être équipée de matériel de sécurité conforme au Règlement de sécurité de Transports Canada

Addenda - A

